

## Motion « Droit à la scolarisation »

*Texte adopté par le congrès de Marseille le 11 mars 2017*

Le SNPI-FSU s'engage à promouvoir le droit à la scolarisation de tous les enfants vivant sur le territoire français, sans aucune discrimination. Il diffusera toutes les informations utiles à l'exercice de ce droit et soutiendra les inspecteurs qui agiront dans la perspective de son effectivité.